I- Définition de l'organisation du travail :

L'organisation du travail consiste à définir la place de l'homme et son rôle dans le processus de production.

II- Contexte historique :

L'organisation du travail était d'abord empirique. Avec la révolution industrielle du XIX^{ème} siècle, la division du travail s'est développée. Celle-ci peut être de deux ordres. On distingue :

- d'une part : la division technique du travail, c'est-à-dire la décomposition du processus de production en opérations précises et définies. Dans un souci de rationalisation de la production et de maximisation des profits est apparue l'organisation scientifique de travail (OS T)
- d'autre part, on considère la division sociale du travail, c'est-à-dire la répartition, au sein de la société des tâches effectuées par les individus en fonction de leur position dans la structure sociale.

Les évolutions techniques économiques et sociologiques ont entrainé de profonds changements dans le rôle, la place et le statut des travailleurs dans les entreprises pour répondre aux nouveaux enjeux résultant de ces évolutions.